

## LA LETTRE

### Editorial — Covid-19 : une crise historique ?

La crise sanitaire « nous pose des questions auxquelles nous n'avons pas de réponse. Pour l'historien, elle est une sorte d'événement monstre que nous ne savons pas trop approcher. Nous, historiens, essayons de trouver des petits lambeaux de vérité ici ou là, dans ce qui nous advient et qui nous vient du passé. Il n'y a qu'un événement, lui aussi assez monstrueux, qui peut faire l'objet d'une comparaison légitime, c'est la grippe dite "espagnole" - Jean Garrigues, professeur à l'Université d'Orléans, spécialiste d'histoire politique, président du Comité d'histoire parlementaire le 12 mai 2020 sur France Culture (1). Depuis, une 2<sup>ème</sup> période de confinement est advenue. Nous y sommes au moment de la publication de cette LETTRE 62 exceptionnellement de 8 pages, plus le supplément.

« Des petits lambeaux de vérité ici ou là », le Conseil d'administration a décidé d'en recueillir le plus possible dans le champ de la mission du CNAHES en lançant une campagne appelée « Mémoire de crise sanitaire : création d'un fonds Covid-19 CNAHES » Cet appel à contributions est présenté à la page 7 et sur le site internet. Il va être relancé prochainement. Une 1<sup>ère</sup> analyse des 70 documents reçus jusqu'à présent, a commencé, notamment pour apporter une contribution à la mission confiée au Haut Conseil du Travail Social pour « explorer les enseignements de la crise sanitaire sur les organisations et les pratiques professionnelles, identifier les réponses innovantes mises en œuvre ».

### Présentation de trois thèses soutenues

**Vers une politique globale de l'enfance, naissance d'une association : l'ARSEA de Lyon 1935-1950** — Thèse soutenue le 9 décembre 2019 à l'Université Lumière Lyon II par François Boursier

Ce travail sur la Sauvegarde se donnait comme raison d'être, au départ, de savoir comment avait été créée la Sauvegarde à Lyon en Mars 1943. Sachant que depuis longtemps un régime de mémorialité s'était imposé, celui d'une association née d'un mauvais père mauvais père (Vichy), la mauvaise année (1943). Tel était l'objet de départ de ma

L'ensemble du recueil des documents collectés constituera des ressources très intéressantes pour alimenter une histoire du temps présent que nous partagerons l'an prochain avec des partenaires nationaux et régionaux qui ont pris des initiatives similaires.

Dans cette époque de pandémie dont nous ne voyons pas encore la fin, il est important de continuer à soutenir et à mettre en œuvre nos énergies créatrices. Depuis le mois de mars le Conseil d'administration, les différentes délégations régionales, les commissions de travail ont trouvé, avec nos partenaires institutionnels et associatifs, des chemins d'adaptation aux contraintes inédites de la crise sanitaire, ont accepté des renoncements à des projets en cherchant à les différer si possible. Les pages 7 et 8 donnent un aperçu de quelques-uns. Le CNAHES est un passeur d'Histoire. Il fabrique d'innombrables passerelles pour tisser des liens entre des façons de penser et d'agir à des époques données de l'histoire de l'action sociale et le cours de nos pensées donc de nos actes contemporains. Les titres des différents articles dans le sommaire ci-dessous sont, chacun, une invitation à voir plus loin, à penser plus large, à nous faire part aussi de vos réflexions et réactions.

Bernard Heckel

(1) <http://www.franceculture.fr/societe/covid-19-une-crise-historique>

### SOMMAIRE

Éditorial p. 1

Présentation de trois thèses p. 1

Vers une politique globale de l'enfance, naissance d'une association : l'ARSEA de Lyon 1935-1950 p. 1

Persistance et reconfigurations de la parenté nourricière dans l'accueil familial p. 2

Le service social en action Assistantes sociales et familles assistées dans le cadre de la protection de la jeunesse à Paris dans l'entre deux guerres p. 3

Note de lecture p. 4

L'École d'éducateurs spécialisés de Rennes dans les années 60 : Un travail pionnier de mise en forme d'un modèle d'école supérieure de métier p. 5

Mémoire de crise sanitaire : création d'un fonds Covid-19 CNAHES p. 6

Le projet de création d'un portail web « Protection de l'Enfance » p. 7

À vos agendas ! p. 7

En mémoire de Maurice Capul p. 7

Nos membres publient... p. 8

Un nouveau partenaire du CNAHES en 2020 : Helloasso p. 8

recherche. Le travail de Sylvain Cid, (CNAHES) de classement des archives de l'ADSEA 69, m'a grandement facilité la tâche. Deux questions vont compléter cette entrée en matière : le rôle et la place de l'association comme expression de la société civile organisée.

Chercher à savoir comment les choses se sont passées, rappel Pierre Laborie, et pour cela nous avons suivi au plus près comment, à Lyon, entre 1941 et l'été 1944, des personnes se sont mises au travail pour créer une association (ARSEA) et un dispositif composé en premier lieu d'un Centre d'observation et de triage et d'une École de cadres (future école d'éducateurs).

Notre étude a permis de dégager des leçons d'une histoire qui se déroule entre les années 1930 et l'année 1949, date de création des associations départementales.

Ce travail a nécessité de désenclaver la période des années 1940-1944, il y avait la nécessité, pour comprendre les années 1940-1944 de remonter aux années 1930 et d'observer la continuité avec les années 1945-1950.

La politique de protection de l'enfance qui se concrétise en 1943, est très clairement un héritage de l'entre-deux-guerres et du Front populaire. Vichy a mis ses pas dans ceux de la Troisième République en ce qui concerne l'enfance. Il n'y a pas eu de « modèle vichyssois » de protection de l'enfance. La continuité en la matière est très concrète. Entre 1930 et 1950, on retrouve les mêmes acteurs de la protection de l'enfance, du Front populaire à la Libération en passant par Vichy.

La médicalisation du social, et celle du problème de l'enfance et de sa protection est un phénomène majeur de la période. La place grandissante du médecin et le rôle central joué au cours de cette période par la neuro-psychiatrie infantile, accompagnent la montée en puissance (encore modeste) du ministère de la santé publique. C'est elle qui, dès les années 1930 met en avant tout une série d'enjeux et de nécessités : l'observation, le dépistage et l'examen médical, poser un diagnostic, la classification, le triage (Pour employer le terme de l'époque), l'orientation, la réadaptation des



Pr Jean Dechaume (1896-1968)

enfants et la professionnalisation des acteurs. Le congrès international de la neuro psychiatrie infantile à Paris, en juillet 1937 synthétise tout cela. L'approche prophylactique, la prévention sont au cœur de cette démarche.

L'importance de cette construction paradoxale qu'est la relation entre l'Etat et l'association au cœur du « concordat social », du compromis, symbolisé par la relation Emmanuel

Gounot côté ARSEA et Georges de la Grandière côté Etat (1940-1945) en écho à ce que sera la relation entre Jean Dechaume côté ARSEA et Jean Marie Arnion côté Etat (1946-1950). Tout au long de cette période étudiée nous observons une montée en puissance de la volonté de l'Etat de contrôler les œuvres privées, les associations. Entre les années 1944 et 1946, l'ARSEA fera l'objet de deux tentatives de transformation en service public, avec Raymond Grasset pour Vichy et les initiatives de François Billoux, à la Libération (Circulaire du 1<sup>er</sup> octobre 1945). Nous observons une véritable cogestion, ARSEA-État dans les années 1946-1950 au sein du Comité de direction créé par l'Association.

L'identification sur un territoire (Lyon) d'une interaction majeure entre deux réseaux au cœur de l'action : celui de la neuro psychiatrie infantile en lien avec le Journal de médecine de Lyon, (l'École du milieu social) bien mis en évidence par Mathias Gardet et le réseau de la Chronique sociale et du Groupe d'études médicales, philosophiques et biologiques de René Biot. Tous, dans un mouvement d'acculturation réciproque écrivent dans la revue de la Chronique sociale sur la question de la protection de l'enfance dès les années 1925-1935. Nous les retrouvons tous à l'action entre 1940 et 1950 pour créer l'ARSEA.

Dans la lignée d'Henry Rousso, nous avons mis en évidence l'importance et le rôle central des acteurs, leurs marges de manœuvre et une certaine autonomie, et cela, même sous un régime autoritaire. Car il n'y a pas d'histoire sans acteurs (Christian Delacroix), tout en les inscrivant dans un « jeu d'échelles » et dans les temporalités et les discordances des temps à l'œuvre.

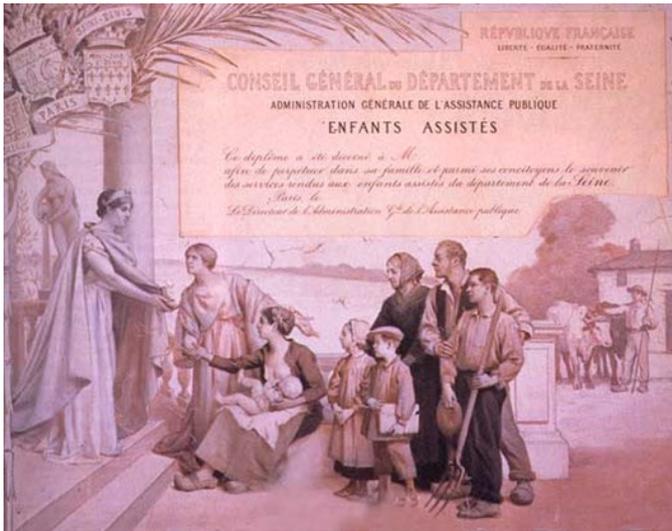
*François Boursier*

## **Persistance et reconfigurations de la parenté nourricière dans l'accueil familial** — Thèse soutenu en Sciences de l'Éducation le 18 mars 2019 à l'Université Paris Nanterre par Philippe Fabry

L'expression « parents nourriciers » n'est plus utilisée en France depuis environ un demi-siècle. Pourtant notre pays signe des traités internationaux faisant figurer la parenté nourricière, et le conseil de l'Europe donne des recommandations à

son sujet. Il s'agit d'un terme de droit figurant dans plusieurs codes civils francophones (Suisse, Belgique), mais pas dans le code civil français, cette parenté y faisant l'objet d'un déni juridique ancien. Dans le droit international, ce terme désigne une protection de

remplacement pour les enfants placés ne pouvant, provisoirement ou durablement, vivre avec leurs parents. Dans un premier temps, l'approche historique



« Ce diplôme a été décerné à M... afin de perpétuer dans sa famille et parmi ses concitoyens le souvenir des services rendus aux enfants assistés du département de la Seine... »

nous permet de présenter la construction de la parenté nourricière – parenté d'éducation, intermédiaire entre placement et adoption – et la contradiction entre le modèle adoptif de l'Assistance publique et l'absence de reconnaissance légale des liens créés. Nous décrivons ensuite le contexte actuel de la protection de l'enfance.

Le modèle substitutif – remplacer des parents absents ou disqualifiés – se transforme en contre-modèle, et la norme dominante devient l'accueil provisoire référé à la suppléance familiale (Paul Durning, 1986). De ce fait les enfants sont plutôt placés que confiés, le provisoire n'a pas de limite, et le rôle parental des assistants familiaux est peu reconnu. La recherche empirique est fondée sur des récits de vie professionnelle de 12 assistants

familiaux (pour dix familles d'accueil) abordant 35 situations d'enfants accueillis dans le passé ou actuellement. A partir de leurs points de vue nous cherchons à faire apparaître la persistance de la parenté nourricière et ses reconfigurations dans l'accueil familial. En associant une approche anthropologique, la théorie de l'attachement et l'approche politique du care, nous analysons le rôle parental des assistants familiaux. En se transformant en accueil familial, la parenté nourricière garde ses fondamentaux : il s'agit toujours de vivre avec un enfant, de le nourrir, d'en prendre soin (le care), de l'éduquer. Mais il ne s'agit plus de remplacer des parents disqualifiés et l'enfant est inscrit dans une pluriparentalité à la fois réelle et incertaine, du fait du déni juridique de la parentalité d'accueil. Nous étudions les reconfigurations liées au changement des publics, les risques et les échecs qui y sont associés, et la nouvelle mission de soutien des parents des enfants accueillis. Enfin, une reconfiguration majeure est l'utilisation de l'adoption simple par les familles d'accueil et les jeunes adultes, après le placement. Dans une troisième partie nous étudions comment la parenté nourricière peut être reconnue dans le droit et les institutions françaises, en nous fondant sur des exemples étrangers et des propositions d'experts.

*Philippe Fabry*

*Formateur en travail social, Philippe Fabry est également administrateur CNAHES. Cette thèse est en ligne à l'adresse suivante : <https://hal.archives-ouvertes.fr/tel-02342173>*

*D'autres articles ici :*

*Sur le délaissement parental, une vidéoconférence est accessible ici : <https://www.philippefabry.eu/formation.php?f=239>.*

*D'autres articles ici : <https://www.cairn.info/publications-de-Philippe-Fabry--91953.htm#>*

## **Le service social en action, Assistantes sociales et familles assistées dans le cadre de la protection de la jeunesse à Paris dans l'entre deux guerres — Thèse soutenue en Histoire moderne et contemporaine à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris en novembre 2019 par Lola Zappi**

Cette recherche qui a eu pour point de départ la consultation des dossiers de l'Association Olga Spitzer (anciennement Service Social de l'Enfance) s'intéresse à la naissance du service social en France dans les années d'entre-deux guerres, en prenant pour angle d'étude la construction de la relation d'assistance entre travailleuses sociales et personnes assistées.

Le projet initial de Lola Zappi était d'étudier le processus d'indépendance progressive des jeunes de 14 à 22 ans des milieux populaires à Paris à cette période, d'où son intérêt pour un Service qui est l'un des rares à avoir conservé et déposé aux Archives de Paris les

dossiers des mineurs et des familles assistées. Il a aussi la particularité d'être chargé d'assister le tribunal dans la prise en charge de la jeunesse difficile ou malheureuse avec une double mission d'investigation et d'aide.

L'étude de ces dossiers l'a conduite à penser que l'action du SSE concernait surtout une histoire de l'encadrement des familles et l'a amenée à étudier la pratique du travail social et les rapports de pouvoir qui traversaient constamment la relation d'assistance à une époque où, dans la région parisienne, se mettaient en place les services sociaux et se développaient les écoles de formation des assistantes sociales. L'élargissement

de ses recherches aux dossiers des élèves de deux de ces écoles et aux pratiques d'autres services sociaux a produit un travail très riche et très documenté qui se veut une contribution à l'histoire des classes populaires, milieu ciblé par l'action sociale et public privilégié du SSE. Nourrie de références à de nombreux auteurs de différentes disciplines et d'origines diverses, marquée par le souci de s'inscrire dans les courants actuels du care, du genre et d'utiliser des moyens modernes très précis pour présenter nombre de statistiques, cette étude est passionnante par ce qu'elle apporte de vision d'ensemble de ces services. Ceux-ci, issus de l'initiative privée ou des décisions de l'Etat sont tous utilisés comme outils de prévention des risques, qu'il s'agisse de lutter contre les fléaux sociaux, d'assurer une protection médicale ou de se mobiliser pour l'enfance en danger.

L'accent est mis aussi sur les difficultés financières qui limitent les potentialités de l'action sociale et vont amener à souhaiter l'intervention plus active de l'Etat.

Cette thèse est parcourue par une interrogation que son auteure place au cœur de ses préoccupations : comment qualifier la relation qui s'établit entre assistantes sociales et personnes assistées, essentiellement dans le cadre du SSE. Elle apparaît parfois comme une sorte de lutte pied à pied entre des milieux populaires déficients, marginalisés au sein même de leur entourage et des assistantes sociales imprégnées des valeurs éducatives et sociales propres à la classe bourgeoises et qui devraient s'imposer à tous. Il y aurait un paradoxe pour ces dernières à vouloir contrôler les pratiques de vie des familles populaires et approcher celles-ci de façon amicale pour exercer sur l'ensemble du groupe familial une influence durable. On voit revenir avec insistance des termes dénonçant le fonctionnement très intrusif et moralisant du SSE et décrivant ses stratégies affectives pour gagner une

confiance qui se refuse. En parallèle est soulignée la marge de manœuvre qui reste à la



*Marie-Thérèse Vieillot (1888-1985), première assistante sociale du Service social de l'enfance en danger moral*

population ciblée pour faire échec aux mesures la concernant par le biais de négociations, de semi coopération, d'évitement.

L'impression qui prévaut en définitive est que la relation, si elle s'instaure, est plutôt faite de défiance réciproque et de compromis mais il est certain que cette réponse possible prête à discussion au terme d'une étude qui ouvre de nombreuses pistes de recherches, notamment pour approfondir les pratiques du travail social en prenant en compte les trajectoires des « agents » des services sociaux.

*Colette Bonnot, membre du CA du CNAHES*

## Note de lecture pour Isabelle GRENUT, « *Ces êtres intéressants et infortunés* » Les enfants trouvés des Basses-Alpes au XIXe siècle, Forcalquier, C'est-à-dire Éditions

Le titre de ce livre reprend une formule usitée par les administrateurs des Basses-Alpes au XIXe siècle pour évoquer les enfants abandonnés. Tout en tissant des liens avec l'histoire de l'abandon des enfants en France, Isabelle Grenut aborde leur abandon dans les tours ou les hospices bas-alpins, et la politique sociale mise en œuvre dans ce département rural. Minutieusement, à travers une lecture des archives comme les registres d'entrée des différents hospices, l'auteure collecte toutes les petites traces de tissus, rubans, médailles, billets qui accompagnent l'enfant. Parfois même des lettres nommant le prénom de l'enfant, sa religion, le désir exprimé clairement par les parents, de pouvoir venir reprendre l'enfant

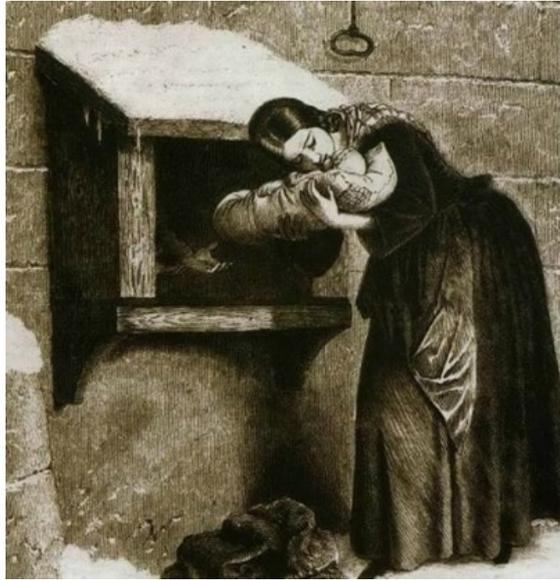
ultérieurement. Affleure ainsi l'ambivalence des sentiments quant à l'accomplissement de cet acte. Il est complexe de déterminer dans quelle mesure les abandons sont imputables à l'indigence absolue, l'extrême pauvreté, le caractère illégitime de l'enfant, voire ce que l'on considérerait comme la « faute maternelle ». En filigrane de ce texte, l'on perçoit la réprobation de la sexualité féminine hors cadre moral, le besoin de la contrôler, de la juger.

Une grande partie de ce travail repose sur l'analyse des archives, de l'inspection départementale des Enfants Trouvés des Basses Alpes, créée en 1831, chargée de contrôler les placements en nourrice et la bonne utilisation du budget alloué. Nous voyons ces

inspecteurs évoluer, se préoccuper du taux de mortalité, la nourriture des enfants, leurs conditions d'accueil dans les familles. Ils s'émeuvent du port du collier de cuir et d'étain ou cordon plombé et formulent des recommandations qui apportent des améliorations dans la vie des enfants.

Sur le plan sociologique, avec force détails, ce livre aborde aussi les modalités de vie de l'époque dans cette région, notamment l'habillement des enfants, l'attribution des noms, les modes de transport etc. De nombreuses photos et textes étayent le propos de l'auteure.

Dans ce travail tout en finesse, empreint de sensibilité, Isabelle Grenut, en extrayant ces enfants de l'ombre les faits accéder à une nouvelle naissance. A la fin de cet ouvrage figure la liste nominative de ces enfants. Nommer c'est faire exister et ceux-ci sortent des



Abandon (lithographie du XIX<sup>e</sup> siècle)

hospitalier.

archives dans la pleine lumière.

Isabelle Grenut a poursuivi sa recherche par une thèse de doctorat (sous la direction d'Anne Carol, Aix-Marseille Université) soutenue en 2017 et intitulée - *Enfant de la Faute, Enfant du Malheur : grandir sous la tutelle de l'Assistance publique dans les Basses-Alpes durant la IIIe République (1874-1940)* qui a reçu le 1er prix de thèse 2018 du Comité d'histoire de la sécurité sociale.

Elle a mené l'ensemble de ce travail parallèlement à son emploi d'aide-soignante en milieu

Josiane Bezzaz Daniel

NB : Une note de lecture complémentaire par Dominique Dessertine est disponible également dans la revue en ligne RHEI ici: <https://journals.openedition.org/rhei/4519>

## L'École d'éducateurs spécialisés de Rennes dans les années 60 : Un travail pionnier de mise en forme d'un modèle d'école supérieure de métier

**P**atrick Lechaux est chercheur en sciences de l'éducation, Escol Paris 8. Cette courte note est un condensé d'un article plus étayé qui, simultanément à la parution de cette Lettre, est mis en ligne sur [cnahe.org](http://cnahe.org), rubrique Histoire recherche transmission, conférences et communication. Pour des raisons éditoriales de volume disponible les notes de bas de page ainsi qu'un encadré sur les sources utilisées ne sont disponibles que sur la version en ligne. Le lecteur y trouvera des compléments utiles qui témoignent du caractère scientifique de l'article. Elles sont ici figurées par un \*. La rédaction remercie l'auteur d'avoir accepté cet ajustement.

Cette courte note vise à donner un aperçu sur un travail en cours à propos de l'école d'éducateurs spécialisés de la rue Charles le Goffic de Rennes qui ouvre en 1963, à l'initiative de Jacques Guyomarc'h, au même moment où Etienne Jovignot lance l'école de Dijon. Rennes comme Dijon sont de ce point de vue intéressantes car la grande et la petite histoire s'y entrecroisent à travers les figures de Jacques Guyomarc'h et d'Etienne Jovignot. Prolongeant la voie ouverte par Mathias Gardet et Alain Vilbrod\* qui ont documenté le lancement de l'école de Rennes, j'ai effectué une plongée dans les archives de l'école et y ai trouvé plusieurs « pépites », comme dirait Sylvain Cid, qui me

conduisent à considérer que pour une part, la grande histoire se construisait aussi à Rennes.

Jacques Guyomarc'h\*, Michel Lemay, Paul Lelièvre\*, pour ne citer que ces trois pionniers d'envergure, ont ainsi fait de l'école de Rennes un véritable laboratoire de la construction d'un modèle de formation dont les principes fondateurs restent d'une actualité étonnante en 2020 au moment du « socle commun » des formations en travail social et des rapprochements des écoles sociales avec l'université. On retiendra ici quatre points clés.

### La création d'une science pratique hybride\*

Tout d'abord, la formation des éducateurs passe par la formalisation d'une méthodologie appuyée sur la recherche en cours. Il s'agissait de « parvenir à une définition méthodologique commune éducative », écrit M. Lemay dans un mail du 2 avril 2020. Il procède à une triple hybridation : hybridation de cadres théoriques, hybridation de pratiques éducatives et hybridation entre les deux. Il mobilise ainsi une double filiation représentant deux moments dans l'histoire du métier : la rééducation par le scoutisme et les pédagogies actives portées par P. Lelièvre\* ; la formation d'éducateurs cliniciens par l'apport de la psychanalyse avec M. Lemay\*.

## La formalisation d'un modèle de formation : un modèle intégré autour de la supervision

M. Lemay a veillé à formaliser une « méthodologie transmissible des comportements et attitudes éducatives » avant d'ouvrir l'école. A cette fin, il a formé à la supervision au tournant des années 1960 une soixantaine de professionnels de terrain pour qu'ils assurent un encadrement des stagiaires en continuité avec l'école : « *former des superviseurs pour qu'avec l'école on puisse créer une vision d'ensemble éducative cohérente* », écrit-il.

Lelièvre et Lemay co-signent en 1966 un article qui présente leur conception de la formation des éducateurs à partir du projet opérationnel qu'ils ont mis en œuvre à Rennes\*. Ce texte, passé inaperçu, constitue pour moi un document historique clé. Ils mettent en avant trois points forts qui, selon eux, favorisent « *l'intégration et non la juxtaposition* » des savoirs et de l'expérience. Lelièvre et Lemay concluent leur article en affirmant que cette démarche les a conduits à parler d'« *école de formation* » car elle enclenche un processus de transformation de l'élève (« *sa vision du métier, ses attitudes professionnelles, son action éducative* ») au cours duquel « *il devra reconstruire sa personnalité en y incorporant les expériences multiples que la formation lui impose* » (souligné par moi).

Il s'agit là d'un véritable manifeste en faveur d'une formation expérientielle et clinique visant ce que l'on appelle aujourd'hui le « développement professionnel ».

## Le lancement d'un projet d'IRTS dès 1964 : un institut de « formation intégrée »

J. Guyomarc'h qui, en tant que Président de l'ANEJI, est en interlocution permanente avec B. Lory au ministère, est très tôt informé du projet de Lory d'aller vers des instituts régionaux\*. C'est ainsi que la Fédération bretonne saisit dès juillet 1963 le Maire de Rennes et obtient en 1966 une réserve foncière pour un futur « *Institut régional des travailleurs sociaux (IRTS)* »\*. L'Institut de formation aux carrières sociales (IFCS) s'y installe pour son ouverture le 1er septembre 1976 autour d'un « *modèle de formation intégrée* » :

*« Il apparaît donc dès maintenant qu'une bonne partie de la formation peut réellement fusionner. Cette fusion nous semble devoir être répartie sur les trois ans. Envisager une sorte de propédeutique sociale commune, débouchant secondairement sur des formations spécifiques risquerait de nuire gravement à l'esprit d'un*

*Institut qui désire poursuivre l'effort de synthèse d'un bout à l'autre du séjour des étudiants. »* (souligné par moi)

## IRCS\* contre IUT : Rennes aux avant-postes de l'échec du projet d'universitarisation des formations sociales

Ce modèle d'un institut de « *formation intégrée* » pensé par M. Lemay va être mobilisé par M. Ehrhard\* en 1968 pour contrecarrer le projet national de la Direction de l'Enseignement supérieur : les écoles sociales n'interviendraient qu'en troisième année de formation (pour le D.E.) à l'issue des deux ans d'IUT carrières sociales. Ce modèle est rejeté en décembre 1968 par M-M. Dienesch, secrétaire d'Etat à l'Action sociale, qui transforme le projet d'IRCS en IRFSTS\*.

Mais en 1971, la Direction de l'enseignement supérieur remonte au créneau et à la demande de R. Lenoir, le directeur de l'Action sociale, la DAS propose un projet de dispositif mutualisé et intégré IUT-IRFSTS sur trois ans avec passage du DUT en cours de formation, reprenant le projet porté par M. Lemay\*. Rennes est retenu comme « *expérience en blanc* » par les deux ministères pour tester sa faisabilité. M. Lemay va rendre impossible ce projet en campant fermement sur des conditions à réunir, en réalité inacceptables pour l'université. Ce sera la fin de ce projet d'intégration dans l'université\*.

L'Institut des Formations aux Carrières Sociales (IFCS), labellisé IRFSTS, ouvre en 1976 et devient IRTS en 1986. Mais entre-temps, M. Lemay et P. Lelièvre ont quitté la direction de l'école d'éducateurs, respectivement en 1973 et 1976, victimes de la contestation interne du « modèle » psychanalytique portée par la vague maoïste et celle de la sociologie critique du travail social comme contrôle social.

L'école d'éducateurs de Rennes des années 1963-1973 reste toutefois, à mes yeux, un formidable « *foyer d'expérience sociale* » (M. Foucault) où s'est formalisée une démarche ambitieuse de fonder une science de la pratique de l'éducation spécialisée, pour reprendre l'expression de M. Lemay, en lien avec une figure professionnelle de travailleur social. De très nombreuses figures du développement de l'éducation spécialisée sont allées à l'époque à Rennes se former à la supervision auprès de M. Lemay qui, avec P. Lelièvre, sont alors reconnus comme la référence en méthodologie de l'éducation spécialisée et de son enseignement.

Patrick Lechaux

## Mémoire de crise sanitaire : création d'un fonds Covid-19 CNAHES

Le 20 mai 2020, le CNAHES a lancé une campagne inédite de collecte d'archives « du temps présent » de l'action sociale et de l'éducation spécialisée à l'épreuve de la pandémie. Elle s'adresse à tous,

professionnels et bénévoles en exercice des services éducatifs et sociaux, foyers, établissements, pôles sociaux et médico-sociaux, intervenants à domicile ou quartier, équipes mobiles, étudiants, formateurs,

responsables de structures... qui sont restés dans l'action, ont dû réagir, inventer, réorganiser, mobiliser compétences et savoirs professionnels face à une situation et des injonctions inédites. Le CNAHES recueille les documents de toutes natures qui témoignent de ces pratiques : petits journaux, carnets de bord, projets ou bilans d'activité, règlements

intérieurs, articles, créations numériques de partage d'activités ... Les textes sont à envoyer au format PDF à l'adresse [cnahes.association@gmail.com](mailto:cnahes.association@gmail.com). À ce jour, 70 documents ont été collectés dans toute la France.

*Pierre Merle*

## Le projet de création d'un portail web « Protection de l'Enfance »

Le projet de création d'un nouveau portail web dédié aux archives et à l'histoire de la Protection de l'enfance s'enracine dans le dialogue partenarial avec les responsables de deux sous-directions de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) : « Enfance et famille » et « Professions sociales, emploi et territoires ». Pour mettre en selle ce projet, le CNAHES a été porteur d'une note d'opportunité et d'une 1ère architecture thématique du site web. Construit sur le modèle du portail « Enfants en Justice », il rendra accessible une multiplicité de données de manière interactive.

Ce dernier est indéniablement devenu une entreprise multipartenaire, qui tant sur le fond (rigueur scientifique, clarté et originalité des documents fournis et rédigés par des spécialistes bénévoles et les

permanents) que par sa grande accessibilité a trouvé et élargi son public d'utilisateurs. Le portail « Protection de l'enfance » offrira également une liberté de navigation entre une multiplicité de données. Chacun des grands thèmes sera présenté par une notice de synthèse. Grâce aux liens internes et externes associés de manière systématique à ces notices, l'utilisateur accèdera ainsi à de très nombreux documents annexes : images, documents, textes historiques, liens web, bibliographie. Le contexte de la crise sanitaire depuis le mois de mars a quelque peu ralenti les étapes d'élaboration de ce projet, plusieurs démarches de prise de contact auprès de partenaires potentiels n'ayant pas pu être mises en œuvre. Mais la volonté de donner corps à ce projet au long cours est bien là...

*Bernard Heckel*

## À vos agendas !

Le CNAHES avait le projet d'organiser une matinée d'échanges « **Ressourcer l'action sociale par les archives** » au CEDIAS à Paris (5 rue Las Cases) le 24 novembre de 9 h à 13 h à l'occasion de l'édition du nouveau **Guide des sources**. Il répertorie l'ensemble des fonds d'archives classés et des témoignages d'acteurs recueillis depuis la création de l'association. Il était prévu d'échanger et de débattre des usages de ces archives à la fois comme outils éducatifs et pédagogiques en direction des élèves, étudiants travailleurs sociaux, professionnels de l'action sociale et comme outils de transmission des savoirs au service d'une démarche citoyenne. Mais les mesures sanitaires récentes nous ont contraint à l'annulation de cette manifestation qui était suivie l'après-midi d'une rencontre avec les jeunes volontaires du Service civique et des représentants de l'Agence nationale du Service civique.

Nous espérons pouvoir réorganiser cette journée fin mars 2021.

Une autre manifestation a dû être annulée et reportée à l'année prochaine : le colloque « **Les pauvretés d'hier,**

## En mémoire de Maurice Capul

**Maurice Capul** est décédé le 16 août dernier. Docteur d'Etat ès lettres et sciences humaines, il a été, en Île-de-France puis en Midi-Pyrénées, éducateur spécialisé, psychologue, formateur de travailleurs sociaux, professeur associé (université de Toulouse-Le Mirail). Il



« **d'aujourd'hui... et demain ?** » organisé par le CNAHES Grand Est et l'AREHSS - Association Régionale d'Étude de l'Histoire de la Sécurité Sociale, Lorraine Champagne-Ardenne le vendredi 4 décembre 2020 au Conseil départemental de la Meurthe et

Moselle à Nancy.



Le 6 avril 2021 se tiendra enfin dans les locaux d'Askoria à Rennes le colloque « Enfants et Justice » coorganisé avec l'association Champs de Justice. Les inscriptions sont ouvertes par

le lien suivant :

<https://www.helloasso.com/associations/champs-de-justice/evenements/enfants-et-justice-asso-champs-de-justice-et-cnahes>

*Nathan Gimenez et Paul Antoine Tugayé, jeunes volontaires en service civique à Paris*

a été psychologue au Centre d'observation de Vitry avec l'équipe du docteur Amado. Cet établissement a été un lieu de référence pour l'éducation spécialisée dans les années 50 - 60. C'est lui qui a créé et dirigé l'École d'éducateurs de Buc, dans le cadre de la Sauvegarde

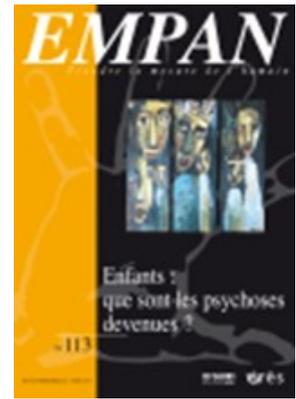
des Yvelines, en s'inspirant directement du courant Lemay-Lelièvre. Il avait une haute idée du métier d'éducateur: vivre et faire avec pour mieux comprendre les difficultés de la personne et travailler avec elle à son évolution. Il était membre honoraire du CNAHES.

Il a publié plusieurs ouvrages et a été le cofondateur de la revue Empan où il a écrit de nombreux articles :

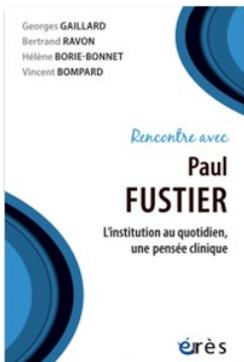
<https://www.cairn.info/publications-de-Maurice-Capul--1562.htm>

Le CNAHES s'associe aux hommages recueillis par les Editions Erès: Voir: [www.editions-eres.com](http://www.editions-eres.com), taper

Maurice Capul.



## Nos membres publient...



**Rencontre avec Paul Fustier : l'institution au quotidien, une pensée clinique** de Georges GAILLARD, Bertrand RAVON, Vincent BOMPARD, Hélène BORIE-BONNET (aux éditions Erès)



**L'Internationale des républiques d'enfants (1939-1955)** de Samuel BOUSSON, Mathias GARDET, Martine RUCHAT (aux éditions Anamosa)



**La parole est aux accusés. Histoires d'une jeunesse sous surveillance, 1950-1960** de Véronique BLANCHARD, Mathias GARDET (aux éditions Textuel)



**Histoire du travail social en France** de Henri Pascal aux Presses de l'EHESP

Une synthèse actualisée de l'évolution du travail social.

## Un nouveau partenaire du CNAHES en 2020 :

Hello ASSO se définit comme entreprise solidaire d'utilité sociale (d'autres diraient start-up !)- Société par Actions Simplifiées- implantée à Bordeaux depuis 10 ans, avec 65 salariés. Elle assure des prestations de services gratuites sur internet à plusieurs milliers d'associations ou fondations : les adhésions, les billets de manifestations, l'achat de produits associatifs peuvent dès lors se faire en ligne par carte bleue avec réception immédiate d'attestation de paiement et reçu fiscal. Sa

rémunération est assurée par les contributions facultatives en ligne laissées par les utilisateurs. Le CNAHES vient de faire sa première expérience lors de son appel à cotisations 2020, tout en laissant le choix aux adhérents de garder le mode paiement classique (bulletin papier renvoyé au siège avec un chèque. Bilan satisfaisant... Le bureau a donc décidé de poursuivre cette collaboration.

La lettre du CNAHES

Directeur de la publication :

Bernard Heckel

63, rue Croulebarbe 75013 Paris

ISSN 1777-3431

[info@cnahes.org](mailto:info@cnahes.org) - [www.cnahes.org](http://www.cnahes.org)

La lettre est éditée sous Publisher avec le concours de NEXEM et d'Alice Minier, routée par des militants du CNAHES